



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998


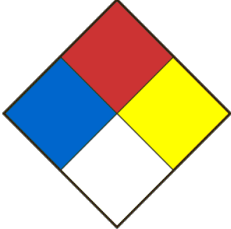
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit 1,2-DICHLOROÉTHANE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C ₂ H ₄ Cl ₂		Numéro MAT DR-0925 ; DR-0113; DH-0101	Masse molaire 98,96
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ETHYLENE DICHLORIDE, ETHYLENE CHLORIDE, DICHLORURE D'ÉTHYLÈNE, EDC, ETHANE DICHLORIDE, GLYCOL DICHLORIDE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2020-08-03	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Liquides inflammables catégorie 2</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1B</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 3</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p>
Mention d'avertissement	<p>DANGER</p>
Mentions de danger (H)	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p>

	P501 Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2 Inflammabilité 4 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
1,2-Dichloroéthane	107-06-2	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	La chaleur, les étincelles et la flamme nue.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	L'eau pourrait être inefficace. Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Sensibilité à une décharge statique.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des produits incompatibles, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger des rayons du soleil et de la lumière.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Utiliser une hotte de préférence. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
1,2-DICHLOROÉTHANE	107-06-2	TWA	10.000000 ppm 40.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	1.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques		L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.		
		STEL	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.		
		VEMP	1.000000 ppm 4.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain		
		VECD	2.000000 ppm 8.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain		

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Incolore.
Odeur	De solvant.
Seuil olfactif	3.00ppm
pH	Données non disponibles.
Point de fusion / congélation	-35°C
Point initial d'ébullition	83°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	13°C
Taux d'évaporation	4.1%
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	6.0%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	15.9%
Tension de vapeur	87 hPa à 20 °C.
Densité de vapeur	3.41 (air = 1)-
Densité	1.256g/cm ³
Solubilité	Miscible avec l'alcool et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow: 1.45-
Température d'auto-inflammation	440°C
Température de décomposition	300°C
Viscosité	0.8 mPa s à 20 °C.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Chaleur, flammes et étincelles. Foncit lentement si exposé à l'air, à la lumière ultra-violette ou à l'humidité, formant du phosgène et du chlorure d'hydrogène.
Substances incompatibles	Agents oxydants forts. Bases. Métaux alcalins. Il y a danger d'incendie ou d'explosion avec les alcalis forts, l'acide nitrique, l'ammoniaque, la diméthylaminopropylamine, le téroxyde d'azote, les métaux actifs tels que le sodium, le potassium, l'aluminium en poudre et le magnésium en poudre. Violentes réactions au contact des alcalis forts, de l'acide hydrazoïque, de l'acide nitrique, de l'ammoniaque, du téroxyde d'azote, du diméthylaminopropylamine et des métaux actifs (aluminium, magnésium, potassium, sodium).
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène gazeux.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

1,2-DICHLOROÉTHANE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmoiement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Agit comme un simple asphyxiant par déplacement d'air, effets anesthésiques, troubles respiratoires, migraine, vertiges.
- Ingestion	Gêne gastro-intestinale, Dépression du système nerveux central, paresthésie, Somnolence, Convulsions, conjonctivite, Oedème pulmonaire.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent cancérigène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Rrespiration irrégulière, Troubles gastriques/intestinaux, Nausée, Vomissements, augmentation des enzymes du foie, Faiblesse. Peut entraîner une dépression du système nerveux central: Les symptômes peuvent comprendre une oppression dans la poitrine, un rougissement, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une dépression respiratoire, une faiblesse, un rythme cardiaque irrégulier, des douleurs abdominales, des convulsions et un choc. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - Mâle. 770 mg/kg. DL50 Dermal - Lapin - Mâle. 4890 mg/kg.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 7.8 mg/L - 4 h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - Essai en dynamique - 136 mg/L - 96h. CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - Essai en statique: 225 mg/L - 96 h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 155 mg/L - 48 h. CE50 - boue activée Essai en statique: 35500 mg/L - 3h. CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - Essai en statique: 166 mg/L - 96 h. CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - > 433 mg/L - 96 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité Résultat: - Pas rapidement biodégradable Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation - 21 jr (Ethylene dichloride) Facteur de bioconcentration (FBC): 2 (OCDE ligne directrice 305C).
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.
Autre effets nocifs	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1184
Appellation réglementaire	DICHLORURE D'ÉTHYLÈNE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables 6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-08-03